CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Formation professionnelle

Association Roka - 18 rue Ramus, 75020 Paris
Déclaration d'activité en cours d'enregistrement auprès du préfet de région Île-de-France.
Site : www.assoroka.com

---

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions régissent toute inscription à une action de formation professionnelle organisée par l'Association Roka. Toute demande d'inscription implique l'adhésion sans réserve du participant aux présentes conditions.

2. Documents contractuels

L'engagement du participant est formalisé par une convention de formation complétée par les présentes Conditions Générales.

3. Obligation de l'Association Roka

L'Association Roka met en œuvre les moyens pédagogiques, matériels et humains nécessaires pour atteindre les objectifs annoncés. À l'issue de l'atelier, une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

4. Obligation du participant

Le participant s'engage à :

- fournir les informations nécessaires à l'établissement de la convention ;
- respecter le règlement intérieur de l'Association Roka ;
- participer de manière assidue à l'ensemble de la formation.

5. Prix, facturation et règlement

Le coût de chaque formation est indiqué dans la convention. Lorsque la formation est gratuite, aucun frais d'inscription ni facture ne sont émis pour le participant. Lorsque la formation est prise en charge par un financeur (ex. AFDAS), l'Association Roka émet la convention et le bilan pédagogique prévus par la réglementation.

6. Annulation et désistement

En cas d'empêchement, le participant s'engage à prévenir l'Association Roka au plus tard 48 heures avant le début de l'atelier afin de permettre la réattribution de la place.

7. Données personnelles

Les informations collectées servent uniquement à la gestion administrative et pédagogique de la formation. Conformément au règlement (UE) 2016/679, chaque personne peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou de suppression via le formulaire de contact du site.

8. Propriété intellectuelle et droit à l'image

Les stagiaires autorisent l'Association Roka à capter, reproduire et diffuser leur image, voix et prestations sur tout support, sans limitation de durée ni de territoire, pour les besoins pédagogiques, promotionnels ou de communication de l'association. Cette autorisation est accordée à titre gratuit et couvre également l'extraction d'images fixes à partir des vidéos.

9. Responsabilité – Assurance

L'Association Roka décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels. Elle est couverte par une assurance responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités de formation.

10. Litiges – Droit applicable

Les présentes conditions sont régies par le droit français. Tout différend relatif à leur exécution qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents du siège social de l'Association Roka.

Version : juin 2025